

Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 7 novembre 2008

Nº 2008-12-7-5

Service instructeur Service Développement Culturel

Service consulté

FONDS D'ACTION CULTURELLE SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET LIEUX DE DIFFUSION

Résumé: Il vous est proposé, dans le présent rapport, de valider la convention de partenariat 2008 à 2011 entre l'Etat, le Département, la Région, la Ville de Mulhouse et la Filature, Scène Nationale.

L'Association "La Filature", est un établissement pluridisciplinaire de diffusion du spectacle vivant labellisé "Scène Nationale". Au titre de cette compétence, elle assure des missions confiées par le Ministère de la Culture et de la Communication conformément aux dispositions de la charte des missions de service public des établissements subventionnés dans le domaine du spectacle vivant.

Unique Scène Nationale du Haut-Rhin, La Filature en est une des plus importantes sur le plan national. Son rayonnement territorial est départemental, régional, national et transfrontalier. L'implantation d'un tel équipement sur le territoire représente un atout en termes culturel, économique, touristique.

Cette structure qui fonctionne avec un budget annuel de l'ordre de 5,5 M € est soutenue par ses partenaires publics dans le cadre de conventions.

Durant la période 2002 à 2007 :

- 1) un contrat d'objectifs et de moyens a réuni La Filature, la Ville de Mulhouse et l'Etat ;
- 2) une convention d'objectifs a associé La Filature, la Région et le Département.

A leur terme, ces conventions ont fait l'objet d'une évaluation, réalisée par l'Etat pour le compte de l'ensemble des partenaires, dont les conclusions étaient globalement positives avec toutefois quelques réserves sur le projet artistique mis en œuvre durant cette période.

En 2008, dans le cadre d'un Comité de Suivi, les partenaires (Etat, Région, Département, Ville de Mulhouse) ont convenu de s'associer pour soutenir le projet artistique de la Filature, à travers un accord unique, dont le chef de file est l'Etat.

Cette démarche a conduit à l'élaboration d'une nouvelle convention, négociée entre la Filature et ses partenaires. Ce projet de partenariat :

1. S'appuie sur:

- → les conclusions de l'évaluation réalisée par l'Etat ;
- → le projet artistique et culturel de la Filature, élaboré par le directeur, Joël Gunzburger, axé sur :
 - . la création et la diffusion avec notamment le soutien à la création régionale
 - . le développement des publics avec notamment l'action phare "La Filature au Collège"
 - . l'aménagement territorial
 - . le développement des partenariats
 - . l'accueil d'artistes en résidence
 - . les échanges internationaux et transfrontaliers.

2. Prend en compte:

- → Pour l'Etat, les missions à remplir par la Filature au titre de son label "Scène Nationale";
- → Pour les collectivités territoriales (Département, Région, Ville de Mulhouse), leurs orientations culturelles, notamment en terme de développement des publics actions culturelles sur les territoires, développement de partenariats, accueil de compagnies régionales et rayonnement transfrontalier.
- 3. <u>Propose des moyens financiers</u> pour sa mise en œuvre sur les quatre années à venir, avec un engagement des partenaires proposé comme suit :

	Montant des participations								
Partenaires	2008	2009	2010	2011	Total				
Etat	1 381 000 €	1 401 000 €	1 421 000 €	1 441 000 €	5 644 000 €				
Mulhouse	2 784 000 €	2 839 000 €	2 896 000 €	2 954 000 €	11 473 000 €				
Région*	320 000 €	326 400 €	332 930 €	339 590 €	1 318 920 €				
Département	206 000 €	220 000 €	240 000 €	260 000 €	926 000 €				

- * Sur ces montants, la Région conditionnera annuellement 40 000 € à l'accueil des compagnies régionales.
- 4. Prévoit un dispositif d'évaluation au terme de la convention.

Au regard de ces éléments, il est proposé de valider le projet de convention joint en annexe, avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et :

- ✓ autoriser le Président à signer la convention de partenariat 2008 à 2011 entre l'Etat, le Département, la Région, la Ville de Mulhouse et la Filature, Scène Nationale ;
- ✓ attribuer 206 000 € pour 2008 en faveur de la Filature à prélever, le cas échéant, sur le budget départemental validé le 13 décembre 2007 (rapport n° 2008/I-7è/05), sur la ligne budgétaire suivante :
 - Chapitre 65, fonction 311, nature 6574, enveloppe 61673 (D022) concernant le Soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion,

étant précisé que les montants nécessaires au titre de 2009, 2010 et 2011 ferent l'objet d'un vote et d'une inscription dans le cadre des budgets primitifs correspondants.

Charles BUTTNER

SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET LIEUX DE DIFFUSION Commission de la Culture du 8 octobre 2008

Association

Fonction 311 - Nature 6574 - Enveloppe 61673

(D 022)

ڲ۠	Bénéficiaires	Nature	Budget prévision.	Intervent. souhaitée	Subvention allouée en 2007	Proposition de la Tème commission	Observations
=	LA FILATURE MULHOUSE	Renouvellement de la convention de partenariat pour les années 2008 à 2011	2008:5665000 € 2009:5831000 € 2010:6064000 € 2011:6291000 €	206 000 €	204 000 €	206 000 €	Convention quadriennale: 2008: 206 000 € 2009: 220 000 € 2010: 240 000 € 2011: 260 000 €
						206 000 €	

Contrat d'objectifs et de moyens 2008 / 2011 entre l'Etat, la Région, le Département, la Ville de Mulhouse et La Filature – Scène Nationale

ㄷ	nt	ra	,
г	f 11		

L'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication – Direction régionale des affaires culturelles d'Alsace), représenté par le Préfet de la région Alsace, M. Jean-Marc REBIÈRE ;

La Ville de Mulhouse, représentée par son Sénateur-Maire, M. Jean-Marie BOCKEL dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du, dite la Ville de Mulhouse ou la Ville ;

La Région Alsace, représentée par son Président, M. Adrien ZELLER, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du, dite la Région Alsace ou la Région ;

Le Département du Haut-Rhin, représenté par son Président, M. Charles BUTTNER, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du, dit le Département du Haut-Rhin ou le Département ;

Ft ·

L'Association La Filature représentée par son Président, M. Bertrand JACOBERGER, et le Directeur de la Scène Nationale La Filature, M. Joël GUNZBURGER, dite La Filature, l'association, ou la Scène Nationale ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit

Considérant les missions que l'association s'est données au travers de ses statuts en date du 4 mars 1992 :

Considérant le projet artistique et culturel de M. Joël Gunzburger, directeur de la Scène Nationale, approuvé le 13 avril 2006 par le Conseil d'Administration de l'association La Filature ;

Considérant la convention de mise à disposition de l'ensemble immobilier La Filature entre la Ville de Mulhouse et l'association, du 29 mars 1994 ;

Vu la Charte des missions de service public pour le spectacle vivant ;

Vu la circulaire de la ministre de la culture et de la communication en date du 8 janvier 1998 relative aux contrats d'objectifs des scènes nationales ;

Vu les orientations du Conseil Général pour la culture vivante adoptées par délibération du 13 décembre 2007 ;

Vu le règlement financier du Département du Haut Rhin ;

Vu le règlement financier de la Région Alsace ;

Vu le débat et le vote sur le texte du contrat d'objectifs proposé par le Directeur au Conseil d'Administration ;

Il est conclu un contrat d'objectifs et de moyens entre l'Etat, la Région, le Département, la Ville de Mulhouse et La Filature, dont les termes sont les suivants :

PRÉAMBULE

Le réseau des scènes nationales, issu de l'unification en 1992 des maisons de la culture, des centres d'action culturelle et des centres de développement culturel, est un réseau de référence, emblématique d'une politique culturelle ambitieuse de soutien aux arts vivants et à la création contemporaine et de démocratisation culturelle.

Programmation - La place tenue par les scènes nationales dans la diffusion des œuvres du répertoire, contemporaines ou anciennes, demeure primordiale. Favoriser l'accès du public aux grandes œuvres de la création et du répertoire répond de façon complémentaire mais indispensable, dans une exigence de démocratie culturelle, au double principe de formation et d'élargissement des publics. La pluridisciplinarité vaut, au premier chef, pour le spectacle vivant : théâtre, musique, danse, arts de la piste, dans la diversité de leurs formes et de leurs expressions. De par les statuts de l'établissement, l'activité doit témoigner des démarches et des recherches d'aujourd'hui, et comprendre également les formes vivantes du répertoire. Elle peut s'élargir à d'autres disciplines, le cinéma et les arts plastiques par exemple.

La pluridisciplinarité s'organise à partir d'un choix artistique structurant, reconnu par les tutelles à travers l'approbation du projet, que justifie, par exemple, l'histoire de l'établissement, son positionnement par rapport à d'autres institutions ou initiatives présentes dans la ville, l'agglomération voire le département ou la région, ou encore l'architecture des lieux.

Création - Au-delà de cette mission de programmation, pour laquelle les scènes nationales doivent demeurer des maisons de référence, l'originalité de leur mission réside dans la responsabilité qu'elles ont vis-à-vis des artistes et de la production des œuvres.

Le directeur d'une scène nationale se devra donc de faire le choix de projets d'artistes, et de leur accompagnement dans la durée, selon le mode le plus approprié : apports financiers à la production, préachats, apports en compétences techniques et administratives, en industrie...

Ces choix particuliers d'artistes constituent des lignes de force pour la vie de l'établissement ; ils participent ainsi à l'identification artistique de chaque scène nationale et contribuent à la dynamique de l'élargissement des publics. Dans cette optique, une attention toute particulière est portée à l'émergence de nouveaux talents ou de nouvelles démarches artistiques.

L'apport financier en production s'accompagne d'une réelle implication de la scène nationale dans le devenir artistique et économique de l'œuvre.

Public - L'aboutissement d'un spectacle est, sauf exception, sa confrontation avec le public, voire son appropriation. Un public n'est pas seulement une somme d'individus pour quelques temps rassemblés. L'affirmation du goût, l'appropriation de l'œuvre par le spectateur, supposent une certaine régularité de fréquentation. Une fidélisation du public est donc nécessaire.

La vitalité d'un public suppose qu'il ne se résume pas aux abonnés de l'établissement, fussent-ils très nombreux ; elle se nourrit aussi de l'apport des spectateurs occasionnels qui, à chaque

proposition, viennent s'adjoindre à ceux déjà fidélisés.

Si le directeur de la scène nationale se doit de réunir un public qui transcende les clivages, d'accroître la curiosité des spectateurs souvent plus attentifs à une discipline qu'à une autre, de faire en sorte que le plus grand nombre d'adultes, de jeunes, d'enfants franchissent le seuil du théâtre, il doit aussi tenir compte des composantes de la population qui, pour des raisons culturelles, économiques ou encore sociales, ne viennent pas d'elles-mêmes s'agréger au public.

Conformément à leurs orientations politiques, l'Etat, la Région, le Département et la Ville de Mulhouse ont souhaité soutenir le projet artistique et culturel de La Filature, Scène Nationale, dans le cadre du présent contrat d'objectifs et de moyens.

Article 1 - Obiet - Durée

Le contrat d'objectifs et de moyens a pour objet d'approuver, sur une période de quatre ans, du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2011 :

- le projet artistique et culturel de La Filature (annexe 1)
- le montant des aides des partenaires (annexe 2)
- les modalités d'évaluation du partenariat (annexe 3).

Article 2 – Projet artistique et culturel de La Filature et orientations des partenaires

Dans ce cadre, La Filature s'engage à respecter le projet artistique et culturel (annexe 1) négocié avec l'ensemble des partenaires institutionnels et qui répond à leurs logiques culturelles.

Ce contrat a pour but de fixer des objectifs pertinents, susceptibles d'évaluation, qui marquent de manière concrète les orientations de la Scène Nationale dans le cadre de sa mission dans les quatre domaines suivants : activité artistique, rapport au public, inscription dans l'environnement, économie et organisation fonctionnelle, à savoir :

- s'affirmer comme un lieu de production artistique de référence nationale, dans les divers domaines de la culture contemporaine ;
- organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques en privilégiant la création contemporaine;
- participer dans leur aire d'implantation à une action de développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci.

Le Département du Haut-Rhin entend s'appuyer sur une logique territoriale consistant à privilégier un aménagement et une dynamique culturels du territoire, plus particulièrement dans les zones rurales où l'offre culturelle est moins riche et variée.

Par ailleurs, il souhaite rechercher un élargissement des publics à travers une véritable politique d'accessibilité basée sur une incitation aux pratiques artistiques, la sensibilisation de tous les publics ainsi que l'éducation et l'éveil artistiques des jeunes spectateurs ou acteurs culturels de demain. Dans ce cadre, les actions développées tendront à :

 développer l'accueil de résidences d'artistes dans différents domaines (arts de la scène, musiques actuelles, arts plastiques...), en partenariat avec d'autres acteurs culturels du secteur oeuvrant en direction du jeune public;

- initier des projets culturels auprès de publics différenciés et notamment de ceux relevant des compétences du Département (collégiens, personnes âgées, personnes relevant de la solidarité);
- encourager l'élargissement des publics à travers des actions de sensibilisation aux différentes esthétiques artistiques, y compris les cultures émergentes, par l'éveil, l'éducation, la formation;
- favoriser le rayonnement territorial des projets et la mise en réseau des acteurs culturels autour d'actions fédératrices ;
- promouvoir la création et la diffusion en favorisant la production régionale;
- engager des partenariats transfrontaliers et internationaux, en veillant à un rapprochement avec les pays faisant l'objet de coopération culturelle avec la Région Alsace et le Département.

Pour ce qui concerne la Région Alsace, les objectifs prioritaires sont :

- · La création et la diffusion.
- L'accompagnement des compagnies régionales (résidences...), et en particulier la coproduction d'un spectacle avec une compagnie régionale,
- Le volet transfrontalier (festival TRANS(E)),
- · La sensibilisation des publics, en particulier le public lycéen,
- Le travail en réseau avec les structures culturelles du département (le CREA, la Passerelle à Rixheim, le réseau Résonances...), et au-delà.

Article 3 - Ressources et financement

Le présent contrat s'inscrit dans le cadre économique et financier que constituent le compte de résultat de l'exercice 2007 et le bilan de l'établissement. Il tient compte également des perspectives financières des activités développées dans le projet artistique et culturel (annexe 1)

Pour permettre à la Filature l'exécution de son projet artistique et culturel, chaque collectivité cocontractante garantit à la Scène Nationale pendant la durée du contrat, au minimum :

a) Pour l'Etat :

Le montant prévisionnel total de la subvention de l'Etat (DRAC Alsace) pour les activités de La Filature sur la période 2008-2011 est estimé à la somme de 5 644 000 € (cinq millions six cent quarante-quatre mille euros), selon les budgets prévisionnels joints en annexe 2. Ce montant n'a qu'une valeur indicative.

Des subventions complémentaires peuvent le cas échéant abonder cette somme pour des projets particuliers, notamment en ce qui concerne l'emploi, les résidences d'artistes et l'action en milieu urbain. Elles feront l'objet soit d'arrêtés de subvention, soit de conventions financières.

Pour l'année 2008, la subvention de l'Etat (DRAC Alsace) s'élève à 1 381 000 € (un million trois cent quatre-vingt-un mille euros) répartis comme suit :

- 1 340 000 € pour le fonctionnement de la scène nationale (programme 131)
- 20 000 € pour les résidences du spectacle vivant (programme 131)
- 10 000 € pour les expositions photographiques (programme 131)
- 11 000 € pour les interventions en milieu carcéral dans le Haut Rhin (programme 224)

Pour 2008, cette subvention est engagée dans le cadre d'une convention financière spécifique qui

concerne exclusivement la DRAC et La Filature. Elle est imputée sur les crédits ouverts au budget opérationnel de programme de la DRAC Alsace : Exercice 2008 selon les modalités suivantes :

- Programme 131 Action 01 Sous-action 06 Titre VI Catégorie 64 Compte 654121
- Programme 224 Action 02 Sous-action 02 Titre VI Catégorie 64 Compte 654121.

Pour les années 2009, 2010 et 2011, l'Etat renouvellera son concours financier, sous réserve, d'une part de la disponibilité effective des crédits au moment de l'engagement financier et leur inscription en loi de finances, et d'autre part, de l'application des dispositions de la présente convention.

L'engagement financier de l'Etat (DRAC Alsace) sera déterminé par un avenant annuel à la présente convention qui vaudra décision attributive de subvention pour la gestion concernée et qui concernera exclusivement la DRAC et La Filature.

Les montants prévisionnels s'élèvent à :

- 2009 : 1 401 000 € (un million guatre cent un mille euros) répartis comme suit :
 - 1 355 000 € au titre du budget fonctionnement de la scène nationale (programme 131)
 - 46 000 € au titre des aides affectées (programme 131 et 224)
- 2010 : 1 421 000 € (un million quatre cent vingt-et-un mille euros) répartis comme suit :
 - 1 370 000 € au titre du budget fonctionnement de la scène nationale (programme 131)
 - 51 000 € au titre des aides affectées (programme 131 et 224)
- 2011 : 1 441 000 € (un million quatre cent quarante-et-un mille euros) répartis comme suit :
 - 1 385 000 € au titre du budget fonctionnement de la scène nationale (programme 131)
 - 56 000 € au titre des aides affectées (programme 131 et 224).

La subvention annuelle sera créditée au compte bancaire de la Filature selon les procédures comptables en vigueur et selon les modalités suivantes :

- ➤ avance de 50% : si l'association en fait la demande en temps utile, et ce en tout état de cause au plus tard avant fin février de chaque année, une avance sera consentie par l'Etat, sauf refus motivé, avant le 31 mars de chaque année dans la limite de 50% du montant prévisionnel de la subvention mentionné au présent article pour cette même année;
- > solde de la subvention prévue pour l'année en cours sur présentation de l'ensemble des documents comptables de La Filature pour l'exercice clos et l'exercice en cours, à savoir les comptes annuels, le budget prévisionnel équilibré et les documents prévus à l'article 4.

Le comptable assignataire est le Trésorier Payeur Général de la Région Alsace.

b) Pour la Ville de Mulhouse

Une subvention globale de 11 473 000 € (onze millions quatre cent soixante treize mille euros) est accordée par la Ville de Mulhouse au titre de sa participation au projet artistique et culturel de la Filature pour la période 2008-2011 sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget de la Ville, au titre des exercices 2008, 2009, 2010 et 2011.

Cette somme est répartie comme suit :

- 2008 : une aide de 2 784 000 € (deux millions sept cent quatre-vingt-quatre mille euros)
- 2009 : une aide de 2 839 000 € (deux millions huit cent trente-neuf mille euros)
- 2010 : une aide de 2 896 000 € (deux millions huit cent quatre-vingt-seize mille euros)
- 2011 : une aide de 2 954 000 € (deux millions neuf cent cinquante quatre mille euros)

Modalités de versement :

- ➢ Pour 2008, la subvention sera versée en totalité après signature de la présente convention par l'ensemble des partenaires sur présentation d'une demande de versement formulée par le représentant légal de la Filature.
- ➤ Pour 2009, 2010 et 2011, la participation financière sera versée, après inscription des crédits correspondants au budget de la Ville, selon les règles d'attribution des subventions et selon un échéancier d'acomptes mensuels versés après présentation, par la Filature, d'un budget prévisionnel couvrant l'année visée.

c) Pour la Région Alsace

Une subvention globale maximale de 1 318 920 € (un million trois cent dix-huit mille neuf cent vingt euros) est accordée par la Région Alsace au titre de sa participation au projet artistique et culturel de La Filature pour la période 2008-2011, au titre des exercices 2008, 2009, 2010 et 2011.

Cette somme est répartie comme suit :

- 2008 : une aide de 320 000 € (trois cent vingt mille euros) ;
- 2009 : une aide maximale de 326 400 € (trois cent vingt six mille quatre cent euros), soit :
 - 286 400 € pour le projet artistique et culturel,
 - 40 000 € (quarante mille euros) conditionnés à la réalisation d'une coproduction avec une compagnie régionale aboutissant à la création à la Filature d'un spectacle intégré dans la saison;
- 2010 : une aide maximale de 332 930 € (trois cent trente deux mille neuf cent trente euros), soit :
 - 292 930 € pour le projet artistique et culturel,
 - 40 000 € (quarante mille euros) conditionnés à la réalisation d'une coproduction avec une compagnie régionale aboutissant à la création à la Filature d'un spectacle intégré dans la saison ;
- 2011 : une aide maximale de 339 590 € (trois cent trente neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix euros), soit :
 - 299 590 € pour le projet artistique et culturel,
 - 40 000 € (quarante mille euros) conditionnés à la réalisation d'une coproduction avec une compagnie régionale aboutissant à la création à la Filature d'un spectacle intégré dans la saison.

Modalités de versement :

- Pour 2008, la subvention sera versée, par dérogation à l'article 20d du règlement financier de la Région Alsace, en totalité, après signature de la présente convention par l'ensemble des partenaires, sur présentation d'une demande de versement signée par le représentant légal de La Filature, accompagnée des comptes annuels et de l'annexe comptable (comportant le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public) de l'exercice N-1, approuvés par l'Assemblée Générale et certifiés par le commissaire aux comptes, et du bilan artistique et culturel de l'année N-1.
- Pour 2009, 2010 et 2011, par dérogation à l'article 20d du règlement financier de la Région Alsace, la participation financière sera versée selon les modalités suivantes :

Pour le projet artistique et culturel :

- un acompte de 50% en début d'exercice, sur présentation d'une demande de versement signée par le représentant légal de l'association, d'un programme prévisionnel d'activités, et d'un budget prévisionnel équilibré,
- le solde sur présentation d'une demande de versement signée par le représentant légal de l'association, accompagnée des comptes annuels et de l'annexe comptable (comportant le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public) de l'exercice N-1, approuvés par l'Assemblée Générale et certifiés par le commissaire aux comptes, du bilan financier présenté dans la même forme que le budget prévisionnel, et du bilan artistique et culturel de l'année N-1.

<u>La somme annuelle de 40 000 €</u>, conditionnée à la réalisation d'une coproduction avec une compagnie régionale aboutissant à la création à la Filature d'un spectacle intégré dans la saison, sera versée après la 1ère représentation, sur présentation d'une demande de versement signée par le représentant légal de La Filature, accompagnée d'un document précisant les détails de l'accord de coproduction.

Le comptable assignataire de la dépense est le Payeur Régional d'Alsace.

d) Pour le Département du Haut-Rhin

Une subvention globale de 926 000 € (neuf cent vingt six mille euros) est accordée par le Département du Haut-Rhin au titre de sa participation au projet artistique et culturel de la Filature pour la période 2008-2011 sous réserve du principe de l'annualité budgétaire et de l'inscription des crédits correspondants au budget du Département, au titre des exercices 2008, 2009, 2010 et 2011.

Cette somme est répartie comme suit :

- 2008 : une aide de 206 000 € (deux cent six mille euros)
- 2009 : une aide de 220 000 € (deux cent vingt mille euros)
- 2010 : une aide de 240 000 € (deux cent quarante mille euros)
- 2011 : une aide de 260 000 € (deux cent soixante mille euros)

Modalités de versement :

- ➤ En 2008, la subvention sera versée en totalité sur présentation d'une demande de la Filature, accompagnée du budget relatif au projet artistique et culturel 2008 et du compte administratif 2007 de la Filature.
- ➤ Pour 2009, 2010 et 2011, conformément au règlement financier du Département, la participation financière fera l'objet d'un versement selon les modalités suivantes :
 - un acompte de 50% au début d'exercice sous réserve de la production par le directeur de la Filature d'une demande accompagnée des budgets prévisionnels de fonctionnement équilibrés
 - le versement du solde de 50% au cours du second semestre au vu de la présentation des bilans et des comptes de résultat de l'exercice N-1.

Le comptable assignataire de la dépense est le Payeur Départemental du Haut-Rhin.

Un échéancier prévisionnel des budgets des aides des partenaires est annexé à la présente convention (annexe 2). Le montant des soutiens financiers sera crédité sur le compte bancaire cidessous :

Domiciliation	Code étab.	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Titulaire
CE d'Alsace	16705	09017	08751380701	54	LA FILATURE

Article 4 - Obligations de la Filature

Compte tenu de la législation en vigueur, la Filature s'engage à :

- > mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de la présente convention ;
- déposer à la Préfecture de la Région Alsace, en vue d'une éventuelle consultation par le public, son budget, ses comptes, l'ensemble des conventions et les comptes d'emploi des subventions affectées :
- adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel en date du 8 avril 1999 :
- fournir aux partenaires financiers, chaque année :
 - > avant le 30 iuin :
 - → un bilan, un compte de résultat détaillé du dernier exercice ainsi que le compte d'emploi des subventions allouées par les partenaires publics certifiés par un commissaire aux comptes ;
 - → le compte rendu financier et le bilan qualitatif des actions subventionnées établis, pour l'Etat, selon les dispositions de l'arrêté du 11 octobre 2006 et de la fiche n°6-1 des annexes du dossier commun de demande de subvention ;
 - > avant le 30 septembre :
 - → un programme des activités de l'année à venir accompagné d'un budget prévisionnel approuvés par le Conseil d'administration ;
 - → un bilan d'activité complet et un état du personnel en service relatifs à l'année précédente.

En cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention, la Filature en informe également les partenaires financiers.

Article 5 - Contrôle

La Filature s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par les partenaires publics, de la réalisation des actions, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses ou tout autre document dont la production serait jugée utile.

Au terme de la convention, la Filature remet, dans un délai de six mois, un bilan couvrant l'ensemble de la période d'exécution de la convention ; le cas échéant, en vue d'en vérifier l'exactitude, un contrôle, éventuellement réalisé sur place, est assuré par les partenaires publics.

Article 6 - Comité de suivi et évaluation

Ce contrat fera l'objet d'un suivi annuel du Conseil d'Administration, à l'occasion de la présentation par le directeur de son bilan d'activités.

Il est par ailleurs institué un comité de suivi composé des partenaires de la Filature, chargé d'évaluer et de suivre l'exécution du contrat d'objectifs et de moyens. Il se réunira, sur l'initiative de l'Etat, une fois par an au minimum, en amont des Conseils d'Administration.

Au début de la dernière saison, une évaluation visant à confronter objectifs et résultats sera menée sur la base des thématiques figurant en annexe 3 du présent contrat. Réalisée par le service de l'inspection et de l'évaluation de la Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles, en liaison avec la DRAC et pour le compte de l'ensemble des partenaires de la convention, cette évaluation fera l'objet d'un rapport au ministre.

Ses conclusions seront transmises par la DRAC au président de l'association et aux partenaires du contrat d'objectifs et de moyens, afin d'alimenter le débat au sein du Conseil d'Administration et dans le cadre des comités de suivi.

Les co-contractants conviennent de se réunir au moins six mois avant l'expiration du contrat d'objectifs et de moyens, soit avant le 30 juin 2011, pour engager une réflexion sur sa reconduction.

Article 7 - Modification

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution du contrat d'objectifs et de moyens définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci en précisera les éléments modifiés, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis aux articles 1 et 2 du présent contrat.

Article 8 - Résiliation

Le présent contrat d'objectifs et de moyens se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnités d'aucune sorte dans tous les cas de force majeure reconnus par la loi.

Par ailleurs, si l'association La Filature devait se trouver privée de délégation de service public à l'échéance de l'actuelle convention de mise à disposition de l'ensemble immobilier signée avec la Ville de Mulhouse (échue le 1^{er} octobre 2011), le présent contrat serait résilié de plein droit.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs du présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de six mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. L'Etat, la Région, la Ville et le Département pourront réclamer dès lors le reversement de tout ou partie de leur financement. Cependant, en cas de désaccord entre les parties, une réunion préalable de concertation devra rechercher les voies amiables de conciliation et arbitrages permettant la poursuite du présent contrat.

Chaque contractant peut demander l'abandon ou la renégociation du contrat en vigueur si l'une des collectivités publiques réduit son apport de plus de 5% et dans tout autre cas où il estimerait son exécution gravement compromise.

Article 9 - Litige

Tout litige portant sur l'application du présent contrat sera porté devant le tribunal administratif de Strasbourg après expiration des voies de recours.

Article 10 - Dispositions diverses

Le contrat d'objectifs et de moyens comprend trois annexes. Il est établi en 6 exemplaires originaux, dont un est remis à chaque signataire, ainsi qu'au Contrôleur Financier en Région.

Fait à le Pour la Ville de Mulhouse, Pour l'Etat. Le Préfet de la région Alsace Le Sénateur-Maire Jean-Marc REBIÈRE Jean-Marie BOCKEL Pour le Département du Haut-Rhin, Pour la Région Alsace, Le Président Le Président **Charles BUTTNER** Adrien ZELLER Pour l'Association La Filature Le Président Le Directeur Joël GUNZBURGER Bertrand JACOBERGER

Visa du Contrôleur Financier en Région

ANNEXES

Annexe 1
Le projet artistique et culturel

Annexe 2
Les moyens financiers

Annexe 3
Dispositions portant sur l'évaluation de la Filature

Annexe 1

Le projet artistique et culturel

Sommaire

Préambule	16
A/ L'activité artistique	16
1/ <u>La pluridisciplinarité artistique</u>	17
1.1 Le théâtre	
1.2 La danse	
1.3 La musique	
1.4 Le cirque	
1.5 Le pôle image, les formes hybrides et les nouve	lles technologies
1.6 La photographie	
1.7 La dimension internationale et le festival TRANS	S(E)
2/ La place des artistes et de la production des œ	uvres à La Filature 21
2.1 Artistes associés	
2.2 Coproductions et résidences	
2.3 Production déléguée	
B/ Le rapport au public	23
1/ Données de cadrage	23
1.1 Situation de la fréquentation	
1.2 Orientations et marges de progression	
2/ Renouveler et élargir le public	24
2.1 Augmentation et diversification de l'offre de spe	
2.2 Accompagnement des publics dans une logique	
a. public scolaire	F
b. exclusion sociale et économique	
c. handicapés, personnes âgées ou hospitali	sées
2.3 Refonte de la communication	
2.4 Convivialité	

C/ L'inscription de l'établissement dans son environnement	29
1/ <u>La Filature au collège</u>	29
2/ <u>L'ouverture du lieu et le partage de l'outil</u>	29
3/ <u>Les partenariats</u>	30
D/ Economie et organisation fonctionnelle	31
1/ <u>L'économie du lieu</u> 1.1 Le budget de fonctionnement 1.2 Les investissements	31
2/ L'organisation fonctionnelle du lieu	33

Préambule

La Filature, Scène nationale de Mulhouse est située dans un bassin de population de 2,3 millions d'habitants, au cœur d'un espace économique et culturel trinational réunissant la Suisse du nord-ouest, le sud du pays de Bade et le sud de l'Alsace.

Unique scène nationale en Alsace, l'une des plus importantes au plan national, La Filature rééquilibre et dynamise l'offre culturelle régionale.

Sa proximité avec l'Allemagne et la Suisse la prédispose naturellement à devenir un lieu culturel transfrontalier.

Aussi, après cette première période d'activités et de développement du public qui a suivi la construction de cet imposant édifice, il convient à présent de conforter ce lieu dans son rayonnement culturel actuel, de développer son public et de renforcer sa vocation transfrontalière en proposant de nouveaux projets et partenariats.

La réponse du public sur la première saison, les compétences de l'équipe et la confiance des partenaires financiers nous confortent par rapport au projet initial et nous conduisent à proposer pour les quatre prochaines années, le projet artistique développé ci-dessous.

A/ L'activité artistique

Un juste équilibre entre les propositions classiques ou novatrices, entre les spectacles populaires ou les recherches artistiques exigeantes doit être trouvé. Il concerne l'ensemble des genres. Outil de l'élargissement des publics et moteur d'un brassage de spectateurs, cet équilibre s'appuiera notamment sur :

- des spectacles de référence nationale ou internationale ;
- des spectacles de découverte de jeunes talents prometteurs ;
- des compagnonnages d'artistes.

Données de cadrage

En termes de programmation, La Filature a présenté au cours de ces trois dernières années, une moyenne de 48 spectacles pour 98 représentations par saison. La répartition de ces spectacles par disciplines, est restée stable au cours de cette même période.

disciplines	spectacles	en %	représentations	en %
théâtre	15	31,3%	47	48,0%
danse	10	20,8%	17	17,3%
chansons/variétés	8	16,7%	11	11,2%
Musique contemporaine	6	12,5%	7	7,1%
jazz	3	6,3%	3	3,1%
cirque	1	2,1%	8	8,2%
semaine de la chanson	5	10,4%	5	5,1%
Total	48	100,0%	98	100,0%

Pour cette saison 07/08, La Filature présente 57 spectacles pour 126 représentations, avec une programmation de cinés-concerts, le temps fort *les Nuits du Ramadan*, la première édition du Festival TRANS(E) et une programmation jeune public. Pour la saison en cours, 78 % des places disponibles ont été occupées sur les spectacles réalisés et le nombre d'abonnements enregistrés est passé de 3 282 à 3 623 soit une augmentation de 10 %.

1/ La pluridisciplinarité artistique

La pluridisciplinarité artistique est inscrite au cœur des missions des scènes nationales. Pour La Filature, unique scène nationale d'Alsace, cette dimension est d'autant plus forte.

Le relatif monopole dont elle bénéficie en Haute-Alsace impose les nécessités d'une proposition artistique diversifiée, ouverte aux différentes formes de créations nationales et internationales et singulièrement engagée dans la mise en valeur d'œuvres du spectacle vivant contemporain.

Sa programmation doit nécessairement tenir compte de la présence en ses murs de l'Orchestre Symphonique de Mulhouse et de l'accueil régulier des productions de l'Opéra National du Rhin et de son Ballet. Elle doit également mettre à profit une situation géographique au carrefour de trois pays et poursuivre, en le développant, un engagement dans le domaine de l'image qui constitue l'une de ses spécificités.

1.1 Le théâtre

Le théâtre constitue un axe important de ce projet. Il privilégie la rencontre de grands textes du répertoire et de l'écriture contemporaine.

Dans la salle modulable, des séries comprises entre 2 et 7 représentations (notamment pour le jeune public) seront régulièrement organisées. La priorité sera donnée aux jeunes artistes, afin de donner plus de temps au public pour découvrir leur travail. Les propositions sont abondantes et leurs accueils contribuent évidemment à la reconnaissance des acteurs, metteurs en scène de demain. La qualité de leur travail et la foi qu'ils mettent dans leur engagement artistique, apportent un éclairage singulier sur le répertoire classique et les nouvelles écritures.

Joachim Latarjet, Christophe Rauck, Wajdi Mouawad, James Thiérrée, Omar Poras sont parmi les créateurs qui font preuve d'un théâtre exigeant et populaire. Ils viendront rejoindre de grands artistes confirmés tels que Christoph Marthaler, la Handspring Puppet Cie, Robert Lepage. A cet égard, la programmation s'appuiera sur un équilibre entre fidélité aux artistes appréciés du public de La Filature et découverte de nouveaux créateurs.

1.2 La danse

Forme en constante recherche, la danse est très présente à La Filature. En son sein, vidéo, arts plastiques, architecture, musiques nouvelles et électroniques fusionnent. Elle n'en souffre pas moins aujourd'hui d'un réel problème de diffusion qui menace considérablement son existence.

Le plateau de La Filature est adapté à l'accueil des spectacles chorégraphiques les plus exigeants. Les programmations passées ont permis aux plus prestigieux chorégraphes de s'y produire.

La présence régulière du Centre Chorégraphique national Ballet du Rhin est un atout avec lequel il est nécessaire de construire des relations solides autour de résidences de chorégraphes, de productions et de diffusion d'œuvres du répertoire (ex. : accueil de la compagnie l'Adret, projets de la chorégraphe Nikki Swennen...). Des séries de 2 à 3 représentations de danse sont organisées en salle modulable lorsque la scénographie le permet. En grande salle, chaque spectacle donne lieu à deux représentations.

Wim Vandekeybus, Joseph Nadj, Michèle Noiret, Heddy Maalem, Saburo Teshigawara ou Louise Lecavallier pourront compter parmi les chorégraphes programmés.

1.3 La musique

Les partenariats doivent devenir la règle d'or des programmations musicales. Ils ne peuvent se développer que sur la base d'un fonctionnement clair pour chacun, d'une confiance réciproque et d'un souci commun de service public.

Avec l'Orchestre Symphonique de Mulhouse (OSM) et l'Ecole Nationale de Musique, Danse et Théâtre (ENMDT), des résidences de compositeurs seront organisées. Elles pourront éventuellement être reconduites la saison suivante. Elles seront l'occasion de programmer conjointement des productions musicales du compositeur (concerts de chambre ou symphoniques, ciné-concerts), de lui commander une ou plusieurs œuvres originales et de prévoir avec lui des interventions d'ordre pédagogique.

Ainsi, dès la saison 07/08, deux ciné-concerts, la commande d'une œuvre pour l'OSM et d'une autre pour l'ENMDT sont prévues avec Christian Lauba. En l'espèce, il s'agira d'un développement significatif des liens tissés avec ces structures.

Dans le prolongement des saisons précédentes, la mise en commun des réseaux de travail avec le festival Musica permettra l'invitation de productions musicales contemporaines (ex. *Les Arpenteurs* de Michèle Noiret et des Percussions de Strasbourg en 07/08.)

La Filature pourra s'associer à Jazz à Mulhouse pour appuyer le festival dans le développement de son public et pour programmer régulièrement à la Scène nationale les grands noms du jazz actuel. Une programmation à l'attention des jeunes publics devra également être réfléchie.

La chanson est incontournable dans la programmation d'un théâtre édifié dans la cité et dont le souhait est de permettre à un genre populaire de s'exprimer et de rassembler le plus grand nombre. Tout en favorisant la chanson d'auteur, notamment par le renforcement de l'évènement La Semaine de la Chanson qui doit gagner en qualité et en densité, des correspondances seront développées avec le Noumatrouff et L'Espace Tival (ex. en 07/08 : résidence de Françoiz Breut à l'Espace Tival et concert de Mademoiselle K au Noumatrouff).

La Filature s'engagera également dans le domaine des musiques actuelles en programmant à l'occasion du festival TRANS(E) une « nuit électro » et en ouvrant ses salles à des groupes tels que Moriarty, Jack the Ripper ou les Têtes raides...

1.4 Le cirque

Le cirque est à la croisée des disciplines et des langages artistiques. Il connaît aujourd'hui un regain d'intérêt légitime. L'implication nouvelle d'artistes venus de la danse ou du théâtre comme Guy Alloucherie rappelle avec pertinence la transversalité des arts. L'artiste, Joan Le Guihlerm, subjugue par ses multiples facettes d'interprète, de chercheur et de constructeur.

Plus ouvert que jamais au travail de la dramaturgie, au concept même de représentation spectaculaire, son univers favorise grandement le croisement des publics, les sorties en familles et constitue une excellente accroche sur une agglomération où l'ancrage d'un établissement est à affirmer et la quête de nouveau public une priorité.

Le Collectif AOC, Victoria Chaplin, Cie 111, Tiger Lilies Circus, Jérôme Thomas constituent autant d'exemples aptes à élargir le public.

1.5 Le pôle image, les formes hybrides et les nouvelles technologies

L'évolution actuelle du spectacle vivant est marquée par l'émergence de formes hybrides. Le cloisonnement des arts tend à disparaître. L'apparition de nouveaux matériaux artistiques provoque la mutation des formes et des genres. Théâtre, danse et musique se mêlent régulièrement et adoptent les médias de l'image comme élément visuel et esthétique.

L'Espace image - pôle fédérateur du domaine des arts numériques dans le Haut-Rhin - sera développé et centré sur le rapport immédiat des nouvelles technologies et du spectacle vivant. Par son biais, l'opportunité sera offerte de travailler sur ces formes avec des artistes comme Art Zoyd, Faulty Optic, Jean-Michel Bruyère, Ulf Langheinrich, Jeffrey Shaw, Kurt Hentschläger et d'autres déjà cités telle que Michèle Noiret.

Les objectifs en la matière sont de développer les ciné-concerts expérimentaux construits sur les nouvelles technologies du son et de l'image, d'organiser des rencontres professionnelles et des résidences d'artistes (ex. Georges Gagneré et Cécile Babiole).

1.6 La photographie

La photographie doit être présente à La Filature par le biais d'expositions organisées dans la Galerie et par celui de la communication générale de la scène nationale.

À cette fin, deux résidences de photographes seront organisées chaque année. Elles porteront sur une commande dont l'objet sera la ville, le territoire, La Filature et ses partenaires, des portraits d'artistes, de musiciens, de spectateurs. Les images réalisées seront utilisées dans les supports de communication de la saison (plaquettes, affiches, etc.) et présentées soit dans la Galerie, soit sur des formats exceptionnels dans le hall de La Filature, sur son parvis ou dans la ville. Par leur impact, elles permettront d'identifier La Filature comme le lieu privilégié dans le Haut-Rhin de la photographie contemporaine. Un nouveau temps spécifique sous la forme d'une exposition consacrée à la photographie régionale sera programmé annuellement dans nos murs sur une période d'un mois courant du 15 juin au 15 juillet.

1.7 La dimension internationale et le festival TRANS(E)

Depuis sa création, La Filature a su s'impliquer dans la diffusion de la création artistique internationale. Cet engagement sera poursuivi et renforcé par l'organisation du festival TRANS(E), ouvert aux productions suisses, allemandes et françaises, des arts de la scène comme des arts plastiques.

Pour la première édition programmée en mars 2008, nous accueillerons entre autres des spectacles en langue allemande, surtitrés en français, de Christoph Marthaler, de Nico and the Navigators, un ciné concert à partir des films de silhouettes de Lotte Reiniger, des installations plastiques ainsi que de la photographie.

En s'élargissant, au fil des saisons, à d'autres structures de la grande région et en s'ouvrant à des rencontres professionnelles autour des pratiques artistiques des trois pays, il permettra à La Filature d'acquérir un nouveau statut dans les réseaux européens.

2/ La place des artistes et de la production des œuvres à La Filature

La responsabilité de La Filature à l'égard des artistes doit dépasser le simple cadre de la diffusion et s'inscrire dans une véritable politique d'accompagnement du processus de création. Cette politique se déclinera selon trois axes :

- l'association d'artistes à La Filature sur des périodes de trois saisons ;
- l'engagement dans la coproduction de spectacles et l'accueil en résidence de compagnies ;
- la production déléguée de spectacles.

2.1 Artistes associés

La volonté d'associer des artistes au projet de la scène nationale s'affirmera dès la saison 07/08. Dans le domaine des nouvelles technologies, les présences de Cécile Babiole et de Georges Gagneré pourront sans doute motiver le rapprochement avec de nouveaux partenaires comme l'Iconoval et les entreprises alsaciennes du pôle de l'image. Dans celui du théâtre, les spectacles de Joachim Latarjet contribueront à l'évolution du regard du public sur les écritures et les pratiques théâtrales contemporaines.

2.2 Coproductions et résidences

La coproduction de projets initiés par d'autres opérateurs et accueillis en diffusion sera maintenue. Aux côtés de ces apports financiers et parfois en complément, l'accueil en résidences de compagnies sera développé. La Filature est forte de plusieurs espaces de répétition qui sont adaptés à la musique, au théâtre, à la danse, aux spectacles jeune public et aux nouvelles technologies. Les « studios », en particulier, sont d'excellents lieux de travail, propices à l'organisation de résidences d'artistes.

Certaines de ces résidences pourront déboucher sur des premières à La Filature : Acte V... Happy end de Joachim Latarjet, au cours de la saison 07/08, et la commande passée au compositeur Christian Lauba. D'autres constitueront un accompagnement précieux du processus créatif (Isabelle Ronayette, Gaff Aff ou Catherine Dreyfuss).

En prolongeant la présence de l'artiste à la scène nationale, les résidences doivent conduire également à l'identification de La Filature, par les publics, les professionnels et les tutelles, comme lieu de création régional, national et international. A cet égard, le travail des compagnies locales et régionales mérite une attention particulière et notamment Amoros , Pierre Guillois à Bussang, Flash Marionnettes, Christophe Greilsammer, Alice Laloy à Strasbourg, Catherine Dreyfus à Mulhouse, le vidéaste Robert Cahen, les photographes Olivier Metzger, Fernande Petitdemange ainsi que des plasticiens régionaux.

En collaboration avec l'Agence culturelle d'Alsace, nous nous efforcerons d'identifier et d'accompagner les talents régionaux.

2.3 Production déléguée

A cette mise à disposition de l'infrastructure, pourra répondre de manière ponctuelle, une mise à disposition des compétences professionnelles de l'équipe au-delà des seuls services techniques. L'expertise de la cellule administration artistique de La Filature et ses réseaux professionnels seront en effet utilisés dans le cadre de productions déléguées ou d'accompagnements de productions afin de soutenir certaines compagnies dans leur recherche prospective de tournées et de reprises ultérieures. Un premier projet en la matière pourrait voir le jour en 2008 avec les spectacles For the good times, Elvis de Luc-Antoine Diquéro et Charley Bowers, bricoleur de génie de Joachim Latarjet.

B/ Le rapport au public

1/ Données de cadrage

1.1 Situation de la fréquentation

Au cours de la saison 06/07, 46 468 places ont été mises en vente pour les 86 séances des 44 spectacles programmés par La Filature (hors parcours de La Filature au collège). Le taux d'occupation s'est élevé à 87 %. Celui de la fréquentation payante à 79 %.

Environ 50 % des places vendues l'ont été dans le cadre d'un abonnement. Parmi cellesci, les abonnements collectifs représentaient 18%.

Les jeunes (- de 26 ans), qu'ils viennent dans un cadre scolaire, universitaire, collectif ou individuel, ont représenté 23,5 % du public total de La Filature au cours de la saison 06/07.

Les informations sur la composition sociologique (catégorie socio- professionnelle) et l'origine géographique du public (adresse de résidence) sont enregistrées au moment de la souscription de l'abonnement individuel. Elles ne concernent donc pas les 50 % de billets vendus au guichet.

Elles font ressortir que 95 % des abonnés individuels de la scène nationale résident dans le Haut-Rhin (les trois quarts d'entre eux vivent à Mulhouse). 2 % des abonnés individuels résident en Allemagne et en Suisse, 3 % dans les départements du Bas-Rhin, du Territoire de Belfort, du Doubs et des Vosges.

Parmi les abonnés individuels, 27 % sont enseignants, 19% sont retraités, 18 % sont cadres, 15 % sont employés ou ouvriers, 10 % ont une profession indépendante, 8 % sont élèves ou étudiants et 3% n'ont pas de profession.

Ces données, si elles donnent une image juste de la composition du public abonné à la scène nationale, ne rendent pour autant pas compte du public de La Filature dans sa totalité. En effet, outre les ventes réalisées au guichet, environ 11 000 personnes ont été touchées au cours de la saison 06/07 par l'une des actions culturelles mises en place par la scène nationale.

1.1 Orientations et marges de progression

La fréquentation de La Scène nationale est aujourd'hui en progression. Les nouvelles propositions artistiques et le développement des politiques de relations publiques et d'actions culturelles peuvent concrètement favoriser le développement du public.

Par ailleurs, si l'évolution du nombre des abonnés de la Scène nationale et de l'Orchestre Symphonique est restée relativement stable sur la période 2005/2008, nous sommes persuadés que nous avons encore une marge de progression grâce notamment au renforcement des formules d'abonnements transversaux permettant aux publics d'assister indifféremment aux spectacles de la Scène nationale, de l'Opéra et de l'Orchestre.

Etat Abonnements	2005/2006	2006/2007	2007/2008	Croissance 2005/2008
Scène nationale	3 311	3 282	3 633	+ 9,73 %

2/ Renouveler et élargir le public

L'objectif de renouvellement et d'élargissement du public au cours de la durée du contrat fera l'objet d'une politique déclinée selon les axes suivants :

- augmentation et diversification de l'offre de spectacles ;
- accompagnement des publics dans une logique partenariale ;
- refonte de la communication ;
- développement de la convivialité du lieu.

2.1 Augmentation et diversification de l'offre de spectacles

Le développement du public devra passer en premier lieu par une augmentation de l'offre. Si les taux de fréquentation affichés jusqu'ici sont bons, le nombre total de spectateurs peut être amélioré. Sur la durée du contrat, l'objectif sera d'augmenter la valeur absolue de la fréquentation de La Filature de 10%. L'augmentation et la diversification de l'offre avec les propositions jeune public, les temps festifs et conviviaux (nuits du ramadan, semaine de la chanson, nuit électro...) et le festival TRANS(E) génèreront un nouveau public plus jeune, régional et transfrontalier. En termes d'abonnements nous prévoyons une progression annuelle des abonnements de l'ordre de 10 % ce qui nous conduirait en fin de contrat à plus de 4500 abonnements dont près de la moitié d'abonnements « jeunes »

L'objectif que nous nous fixons est de vendre plus de 50% de l'offre de billetterie aux abonnés soit environ 36000 billets sur 65 000 proposés en moyenne par saison.

La part des billets achetés par les transfrontaliers devrait progresser pour atteindre 10 % de l'offre grâce au festival et au travail de prospection entrepris en Suisse et en Allemagne

Pour la saison 07/08, 57 spectacles, répartis en 126 séances sont proposés au public de la scène nationale. 63 400 places sont mises en vente, soit une hausse de 22% par rapport à la saison précédente.

Ce niveau d'activités correspond au plan de charges maximum compte tenu des programmations de l'Opéra National du Rhin et de l'Orchestre Symphonique de Mulhouse.

En termes de diversification, une programmation à destination du jeune public tenant compte des propositions des Tréteaux de Haute Alsace sera proposée en relation étroite avec la direction du Créa de Kingersheim. Elle s'adressera non seulement aux enfants (crèches, établissements maternels et primaires, centres de loisirs), mais encore à leurs familles et sera proposée à des horaires adaptés à ces publics.

Le festival TRANS(E) et le recrutement d'une chargée des relations publiques avec l'Allemagne et la Suisse constituent un appui important pour le développement du public transfrontalier (objectif visé : 10 % d'abonnés suisses et allemands en fréquentation globale).

La mise en place en octobre 2007 du temps fort *Les Nuits du Ramadan* (plus de 2000 spectateurs dès la première édition) et sa reconduction au cours des saisons à venir, participeront à la volonté d'ouverture de la scène nationale. Après quatorze années d'existence, elle reste encore trop souvent perçue comme un lieu d'élitisme. L'un des objectifs principaux à poursuivre pendant la durée du présent contrat sera, au contraire, de faire partager par le plus grand nombre, le projet artistique d'un théâtre qui est celui de tous les habitants de Mulhouse et de son agglomération.

2.2 Accompagnement des publics dans une logique partenariale

Les actions culturelles menées par La Filature s'appuient sur l'exigence de démocratisation culturelle inscrite au cœur du statut des scènes nationales. Financée sur fonds publics et délégataire d'une mission d'intérêt général, elle se doit de participer, dans son aire d'implantation, au développement de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et à une meilleure insertion sociale de celle-ci.

Cette responsabilité s'exerce avec d'autant plus de force à l'égard des personnes exclues de la fréquentation spontanée des disciplines artistiques pour des raisons éducatives, économiques ou physiques. Public scolaire, milieu carcéral, difficultés

financières, handicap : à chacune de ces situations correspondent des barrières spécifiques dans l'accès à la culture. Les projets menés devront s'attacher à les lever.

Animées par l'équipe des relations publiques et de l'Espace image, ces actions puiseront dans chaque domaine artistique représenté à La Filature et se déclineront en ateliers, rencontres, conférences, stages et dispositions tarifaires particulières. La diversité des propositions répondra à celle des publics, leur objectif commun - tisser un lien sensible entre une population et des artistes - leur donnera une cohérence.

Comme par le passé, nous ferons largement appel à des professionnels régionaux (artistes du spectacle vivant et photographes) pour réaliser ces projets.

a/ public scolaire

Le Ministère de l'Education Nationale doit rester un interlocuteur de premier ordre :

- un chargé de mission du Ministère sera détaché à La Filature pour la conseiller dans son action pédagogique ;
- le dispositif La Filature au collège devra monter en puissance et toucher davantage d'établissements haut-rhinois (11 collèges au cours de la saison 06/07 contre 14 en 07/08);
- des partenariats privilégiés pourront être mis en place avec le collège François Villon (collège « ambition réussite »), le lycée Montaigne (option théâtre), le lycée Lambert (option audiovisuelle) et le lycée Schweitzer (option musique).

Liste des établissements scolaires ayant participés à des actions culturelles menées par La Filature

· Etablissements partenaires du programme Filature au collège

Collège Jean Mermoz de Wittelsheim
Collège Léon Gambetta de Riedisheim
Collège Saint Jean de Colmar
Collège René Pflimlin de Brunstatt
Collège François Villon de Mulhouse
Collège Jean XXIII de Mulhouse
Collège Léon Gambetta de Riedisheim
Collège Charles Péguy de Wittelsheim
Collège Marcel Pagnol de Wittenheim
Collège Matthias Grunewald de Guebwiller
Collège Jean XXIII de Mulhouse
IDS Le Phare à Illzach

 Etablissements ayant assisté à plusieurs spectacles et/ou participé à des actions culturelles (atelier Images, visite commentée de la Galerie Photo, conférences, présentations de spectacles....)

Collège Saint Exupéry de Mulhouse
Collège Jean Macé de Mulhouse
Collège Kennedy de Mulhouse
Ecole primaire Drouot
Ecole du centre de Wittelsheim

Lycée Lambert de Mulhouse Lycée Schweitzer de Mulhouse Lycée Louis Armand de Mulhouse Lycée St joseph de Cluny de Mulhouse Lycée horticole de Pflixbourg Lycée professionnel Roosevelt de Mulhouse Lycée professionnel de Masevaux Lycée Amélie Zurcher de Wittelsheim

Lycée Charles De Gaulle de Pulversheim Lycée Bartholdi et Blaise Pascal de Colmar

Lycée épiscopal de Zillisheim Lycée Alfred Kastler de Guebwiller

Ecole primaire Drouot

Lycée Jeanne d'Arc de Mulhouse

Lycée Montaigne de Mulhouse Lycée Mermoz de Saint Louis Université de Haute Alsace Ecole d'architecture de Strasbourg Ecole de musique d'Altkirch Ecole supérieure d'Art Le Quai Institut Don Bosco

Institut supérieur social de Mulhouse

b/ exclusion sociale et économique

Les actions conduites dans les Maisons d'Arrêt de Mulhouse et Colmar et dans la Centrale d'Ensisheim seront poursuivies. En concertation avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation et l'unité d'enseignement des établissements pénitentiaires, elles articulent rencontres avec des artistes, ateliers de pratique artistique et petites formes spectaculaires dans la perspective de la réinsertion sociale des détenus.

Le partenariat conclu avec la FNARS (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale) sera développé. Il permet d'ores et déjà à 500 personnes par saison d'assister aux spectacles de La Filature au tarif « Atout Filature » (4 €) en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé par l'équipe des relations publiques.

c/ handicapés, personnes âgées ou hospitalisées

Reposant sur un principe identique, une convention, conçue avec les services de la ville de Mulhouse, a été signée avec une vingtaine d'associations d'handicapés lors de la saison 07/08. Par ailleurs, La Filature possède depuis de nombreuses années le label « Tourisme et Handicap ».

Dès le premier trimestre 2008, des ateliers de pratique artistique intergénérationnels seront mis en place par la Scène nationale. Ils concerneront d'une part, la maison de retraite Le Doyenné et l'école élémentaire Lafontaine et, d'autre part, le Foyer Notre Dame et le collège François Villon.

Dans le domaine hospitalier, un projet d'envergure sera conduit avec le CH de Rouffach et la chorégraphe Nikki Swennen.

2.3 Refonte de la communication

La nouvelle ligne graphique de La Filature se développe sur le nom même de la structure et l'histoire de ce site industriel. L'idée de travailler sur la notion de tissage, et par

extension, de lien (entre le public, les artistes, l'équipe, les différents acteurs du territoire, entre les arts, etc.) apparaît comme une évidence.

La communication et la nouvelle ligne graphique permettent de distinguer La Filature.

La communication est représentative de l'exigence artistique de La Filature.

Elle est un acte artistique au même titre que sa programmation.

Des résidences de photographes viennent servir le projet de communication.

A une programmation ouverte sur l'international se doit de correspondre une communication adaptée au territoire transfrontalier : franco-germanique.

Elle sera en partie bilingue.

Le plan de communication est fortement lié au projet et au développement de l'entreprise. Il s'agit de renforcer l'image du théâtre sur le plan local et national et cette finalité passe par les standards de la communication écrite, tracts, programmes, affiches, dossiers pédagogiques ou de presse, site internet...).

2.4 Convivialité

Il est nécessaire de conduire sur les années qui viennent le projet souvent remisé du restaurant de La Filature.

Les murs et les espaces bruts existent et s'ouvrent sur une vaste terrasse. Ils ne demandent qu'à être exploités à la façon d'un Palais de Tokyo et l'option « brute de décoffrage » semble opportune.

Sur l'exemple de quelques grandes maisons allemandes (Volksbühne, Hebel) ou suisses (Grand Théâtre de Bâle, Vidy), La Filature a la capacité de développer un bar-restaurant. Point de rencontre de l'avant et de l'après spectacle, cantine des équipes présentes, c'est un lieu d'échanges.

Il doit s'en dégager une ambiance conviviale et chaleureuse pour permettre à chacun de s'installer, de bavarder, de s'attarder, de rencontrer de façon informelle les artistes et l'équipe.

La Filature doit en conserver l'exploitation de sorte que la forme (l'exploitation) et le fond (La Filature) ne soient pas dissociés. L'hospitalité, maître mot, est l'esprit qui doit prévaloir lorsque l'on y pénètre. Le principe d'une restauration légère et soignée l'accompagne.

L'attention portée à la convivialité se vérifiera également lors des temps forts (marché oriental des Nuits du Ramadan et restauration typique pendant le festival TRANS(E)) et à l'occasion de rendez-vous réguliers proposés au public (ouverture de saison en septembre, galette des rois en janvier, présentation de saison en juin).

C/ L'inscription de l'établissement dans son environnement

L'ouverture de La Filature aux initiatives locales (compagnies locales, Tout Mulhouse Lit, Scènes ouvertes, etc.), le développement de la logique partenariale avec les institutions culturelles locales régionales et transfrontalières et le renforcement du Club des Entreprises Partenaires constituent quelques uns des objectifs fixés pour ce nouveau contrat.

Le recentrage de l'équipe des relations publiques, organisée à présent par secteurs de publics (milieu associatif, comité d'entreprise, éducation nationale, publics suisses et allemands...) et le renforcement des actions de sensibilisation et de promotion des spectacles viendront appuyer cette démarche.

1/ La Filature au Collège

La découverte du spectacle vivant par les collégiens à travers le programme « La Filature au Collège » sera progressivement renforcée pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses des établissements haut-rhinois. Dès la saison 07/08, le budget de l'opération passera de 30 000 € à 50 000 € (cf. annexe 2 : listes des établissements scolaires ayant participé à une action culturelle organisée par La Filature).

Mis en place en 1999, ce dispositif est constitué de parcours de découverte et de sensibilisation aux différentes formes de spectacles présentés par La Filature dans les domaines du théâtre, de la danse, de la musique, du cinéma et des nouvelles technologies. Pour la saison 07/08, 6 parcours (théâtre de femmes, conte et musique, musique du monde, objectif cinéma, éveiller le regard) sont proposés aux enseignants et collégiens.

Chaque année, une quarantaine de classes réparties sur une dizaine d'établissements scolaires du Haut-Rhin participent à l'opération (14 collèges en 07/08, contre 11 en 06/07). Initiée au départ à Mulhouse et dans son agglomération, « La Filature au collège » s'est élargie (les villes de Guebwiller, Sainte Marie aux Mines, Ingersheim et Fessenheim sont notamment concernées) et sa vocation est de s'ouvrir à l'avenir aux villes allemandes frontalières.

2/ L'ouverture du lieu et le partage de l'outil

Les mises à disposition de salle de répétition dans le cadre de résidence partagée avec le Ballet du Rhin (Cie l'Adret) ou l'accueil de la compagnie de danse Les Pas Nommés pour une résidence de création, participent également de la volonté de mieux prendre en compte la création locale.

Ainsi pour la saison 2006/2007, sur 84 journées de mises à disposition de salles de répétition, 55 l'ont été pour des compagnies locales dont la compagnie des Pas Nommés (48 jours), les Scènes ouvertes (5 jours), le festival Neïa Musik (2 jours).

3/ Les partenariats

La ville est forte de plusieurs festivals dynamiques, de musées remarquables.

Le projet trouve naturellement son articulation sur l'ensemble des forces en présence.

La logique partenariale, elle aussi, est renforcée. La nouvelle saison artistique est l'occasion de consolider, d'une part, des collaborations préexistantes (avec l'Orchestre Symphonique de Mulhouse, l'Ecole Nationale de Musique, Danse et Théâtre, le Créa, l'Université de Haute-Alsace, le Noumatrouff) et, d'autre part, de nouer des contacts dans la perspective de nouveaux projets (Festival TRANS(E) et programmation « jeune public »).

De nouvelles synergies se développeront avec l'Atelier du Rhin, théâtre de la Manufacture, le Maillon, le TNS, le Centre Dramatique National Jeune public, Pôle Sud, Bussang, le CRAC, le FRAC, les Dominicains de Haute Alsace et avec nos voisins de Franche-Comté, le Centre Chorégraphique National, le Granit, Scène nationale. Sur la période du contrat d'objectif, nous avons l'intention d'organiser en collaboration avec l'Agence culturelle d'Alsace une manifestation de type tremplin destinée à mieux faire connaître la vitalité et la qualité de la création régionale dans le domaine du spectacle vivant.

D/ Economie et organisation fonctionnelle

L'Association La Filature dispose actuellement de moyens humains, techniques et financiers qui sont en adéquation avec les missions qui lui ont été confiées. Ce nouveau contrat d'objectifs ne mobilisera pas de moyens supplémentaires et ne modifiera pas l'économie générale du lieu.

1/ L'économie du lieu

1.1 Le budget de fonctionnement

Le bilan de l'Association La Filature au 1er janvier 2007 présente une situation nette de tout déficit antérieur.

Evolution des budgets au cours des 3 derniers exercices

Roseouress	réalisé 2006	%	réalisé 2007	%	BP 2008	%	Ecart 08/07
Recettes billetterie	439 850	8%	631 441	11%	600 000	11%	- 5,0%
Produits de gestion courante	212 486	4%	243 142	4%	255 000	5%	7,1%
Reprise subv. Investissements/provisions	112 889	2%	141 671	3%	110 000	2%	-15,4%
Subventions fonctionnement	4 481 792	83%	4 455 369	80%	4 593 000	81%	3,1%
Aides et subventions affectées	156 896	3%	97 824	2%	80 000	1%	9,6%
Total	5 403 913	100%	5 569 447	100%	5 638 000	100%	1,2%

Engelois	réalisé 2006	%	réalisé 2007	%	BP 2008	%	Ecart 08/07
Budgets artistiques	1 365 392	25%	1 628 127	29%	1 737 000	31%	6,7%
Charges de saison	471 826	9%	496 934	9%	510 000	9%	2,6%
Frais de fonctionnement courant	1 103 046	20%	1 085 677	20%	1 050 000	19%	- 3,2%
Masse salariale	2 175 682	40%	2 169 504	39%	2 196 000	39%	1,2%
Dotations aux amortissements et provisions	227 871	4%	163 624	3%	145 000	3%	- 11%
Résultat de l'exercice	60 096	1%	25 581				
Total	5 403 913	100%	5 569 447	100%	5 638 000	100%	1,2%

Le budget 2007 intègre déjà les nouvelles orientations :

- des engagements artistiques à hauteur de 1 628 127 € (+ 19%)
- des frais de fonctionnement stabilisés à hauteur de 1 085 677€ (- 1%)
- une masse salariale stabilisée à hauteur de 2 169 504 € (- 0,28%)
- des recettes de billetterie de l'ordre de 631 441€ en forte progression (+ 44%) La structure du budget de l'Association s'en trouve modifiée avec un ratio de charges artistiques de 38 % et des charges de structure à hauteur de 62 %.

Le budget 2008 reprend les orientations contenues dans le contrat, avec pour objectif prioritaire le renforcement de la marge artistique rendu possible grâce à une augmentation raisonnée des subventions, à un niveau élevé de recettes de billetterie et à l'augmentation des financements spécifiques liés aux projets.

L'objectif recherché est d'accroitre la capacité d'engagements artistiques afin de la rendre plus conforme aux ambitions de La Filature et au rôle de soutien à la création qu'elle doit jouer en Alsace et sur le territoire national.

Les moyens ainsi dégagés faciliteront l'accompagnement de la création par le biais de résidences et de coproductions et permettront de développer une présence artistique plus soutenue sur Mulhouse et sur le territoire haut-rhinois.

Compte tenu du plafonnement des financements de l'Etat et des Collectivités Territoriales, l'association se doit de rechercher d'autres voies pour dégager des moyens supplémentaires. Plusieurs pistes sont envisagées, notamment :

- le renforcement de la programmation, en terme de diversités de propositions (Nuits du Ramadan, temps forts chanson...) afin de consolider le nombre de spectateurs et d'abonnés et d'accroitre ainsi les recettes de billetterie;
- la recherche de financements croisés sur les projets réalisés en partenariat et les financements spécifiques (Goethe Institut, Pro Hélvétia) sur les nouveaux projets tels que le Festival TRANS(E), le soutien financier de l'ANR sur le projet de développement d'outils numériques réalisés dans le cadre de la résidence de Georges Gagneré et enfin la recherche de mécénat ou de sponsoring sur des opérations exceptionnelles (financement de résidence de photographe par le Club des Partenaires....);
- enfin, en interne, la maitrise de l'évolution des frais de fonctionnement et de la masse salariale.

1.2 Les investissements

La mise en place dès 2001, d'un programme de renouvellement et de rénovation des installations et équipements scéniques et techniques de La Filature a permis de maintenir l'équipement opérationnel malgré une très forte activité liée aux programmations conjointes de la scène nationale, de l'OSM et de l'ONR.

Ainsi, les matériels et équipements vieillissants ou devenus obsolètes ont pu être régulièrement remplacés et les coûts de réparation et de maintenance ont pu être minimisés.

La poursuite de ce programme sur la nouvelle période contractuelle permettra de maintenir l'outil opérationnel.

Plan de financement prévisionnel des dépenses d'investissements Renouvellement et rénovation des équipements

	2008	2009	2010	2011
Ville de Mulhouse	60 000	60 000	60 000	60 000
Etat - DRAC Alsace	50 000	60 000	60 000	60 000
Conseil Général du Haut-Rhin	12 000			
Association La Filature	30 000	30 000	30 000	30 000
Total des investissements	140 000	150 000	150 000	150 000

La part de l'Etat est mentionnée à titre indicatif et est subordonnée à l'attribution de dotations sur le budget d'investissement.

2/ l'organisation fonctionnelle du lieu

La réussite du projet global de La Filature passe par la consolidation des publics de chacune des entités artistiques partageant le lieu. De toute évidence les intérêts communs et la mutualisation des moyens et des connaissances renforcera le projet. L'étude de l'état des abonnements et celle des ratios de fréquentation sur l'année 2006/2007 laissent clairement apparaître l'intérêt de croiser les publics. Chacune des entités peut gagner en fréquentation grâce à la mise en place de documents, de politiques tarifaires et d'abonnements communs.

L'élaboration de stratégies partenariales au sein de l'établissement, une communication cohérente et l'union des relations publiques évitera la circulation en vase clos, l'usure et le vieillissement des publics de chacune de ses composantes.

Par ailleurs, les récentes discussions entre l'Association et la Ville de Mulhouse portant sur la redéfinition de la notion de théâtre en ordre de marche mis à disposition de l'Opéra National du Rhin devraient permettre de mieux gérer les moyens mis à disposition de notre partenaire pour en optimiser les coûts. Les discussions actuelles portent sur l'harmonisation des plannings d'accueil des productions de l'Opéra et du Ballet, la gestion des demandes en personnels et en matériels, la prise en charge des personnels complémentaires.

Annexe 2

Les moyens financiers

Sommaire

- 1/ <u>Tableaux de financement sollicités au titre du contrat d'objectifs 2008 2011</u> <u>Aides des partenaires</u>
- 2/ Budget quadriennal et participations des partenaires publics 2008-2011

1/ <u>Tableaux de financement sollicités au titre du contrat d'objectifs 2008 - 2011</u> <u>Aides des partenaires</u>

ETATI CAST CALL	2008	%	2009	%	2010	%	2011	%
Budget de	1 340 000	28.6%	1 355 000	28,3%	1 370 000	28.0%	1 385 000	27.7%
fonctionnement*	1 340 000	20,070	1 333 000	20,370	1 370 000	20,070	1 303 000	21,170
Aides affectées**	41 000	0,9%	46 000	1,0%	51 000	1,0%	56 000	1,1%
Subvention annuelle	1 381 000	29,4%	1 401 000	29,3%	1 421 000	29,1%	1 441 000	28,9%
progression annuelle			1%		1%		1%	

VILLE DE MULHOUSE	2008	%	2009	%	2010	%	2011	%
Subvention annuelle de fonctionnement*	2 784 000	59,3%	2 799 000	58,5%	2 856 000	58,4%	2 914 000	58,3%
Aides affectées***			40 000	0,8%	40 000	0,8%	40 000	0,8%
	2 784 000	59,3%	2 839 000	59,3%	2 896 000	59,2%	2 954 000	59,1%
progression annuelle			2%		2%		2%	

CONSEILREGIONAL D'ALSACE	2008	%	2009	%	2010	%	2011	%
Subvention annuelle de fonctionnement*	320 000	6,8%	286 400	6,0%	292 930	6,0%	299 590	6,0%
Aides affectées***			40 000	0,8%	40 000	0,8%	40 000	0,8%
Subvention annuelle	320 000	6,8%	326 400	6,8%	332 930	6,8%	339 590	6,8%
progression annuelle			2%		2%		2%	

CONSEILGENERAL DU HAUT RHIN	2008	%	2009	%	2010	%	2011	%
Subvention annuelle de fonctionnement*	206 000	4,4%	220 000	4,6%	240 000	4,9%	260 000	5,2%
Progression annuelle			7%		9%		8%	

Total des financements	4 691 000	100%	4 786 400	100%	4 889 930	100%	4 994 590	100%
Progression annuelle			2%		2%		2%	

^{*} au titre du maintien de la marge artistique

En ce qui concerne l'Etat, sa participation fera l'objet d'une convention financière pour les années 2008-2011

^{**} au titre du renforcement des projets en faveur des résidences de création et d'expérimentation des artistes du spectacle vivant, de la photographie et des arts numériques.

^{***} au titre de la création régionale et locale

2/ Budget prévisionnel quadriennal et participations des partenaires publics 2008-2011

PRODUITS	Ex. 2008	%/ gen.	Ex. 2009	%/ gen.	Ex. 2010	%/ gen.	Ex. 2011	%/ gen.
SUBVENTIONS (montants TTC)	4 463 000	80%	4 473 001	79%	4 566 000	79%	4 663 000	78%
Ville de Mulhouse	2 784 000	50%	2 799 000	50%	2 856 000	49%	2 914 000	49%
Etat / Drac Alsace	1 340 000	24%	1 355 000	24%	1 370 000	24%	1 385 000	23%
Région Alsace	320 000	6%	286 400	5%	292 930	5%	299 590	5%
Département du Haut Rhin	206 000	4%	220 000	4%	240 000	4%	260 000	4%
TVA/subventions -	187 000	-3%	187 399	-3%	192 930	-3%	195 590	-3%

AIDES ET SUBVENTIONS AFFECTEES	49 000	1%	149 000	3%	154 000	3%	159 000	3%
Subventions DRAC	41 000	1%	46 000	1%	51 000	1%	56 000	1%
Subventions Région			40 000	1%	40 000	1%	40 000	1%
Subventions Ville de Mulhouse			40 000		40 000		40 000	
Aides diverses	10 000		30 000		30 000		30 000	
TVA /subventions	2 000	<u> </u>	7 000	<u> </u>	- 7 000	1	- 7 000	
The state of the s	400.000	00/	440.000	20/	440,000	20/	110 000	2%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	180 000	3%	110 000	2%	110 000	2%	110 000	2%
Reprise subventions d'investissements	110 000	2%	110 000	2%	110 000	2%	110 000	2%
Reprise provisions	70 000	1%		<u> </u>		1		
RESSOURCES PROPRES	880 000	16%	895 000	16%	950 000	16%	990 000	17%
Recettes Club des Partenaires	80 000	1%	85 000	2%	90 000	2%	95 000	2%
Produits de gestion	200 000	4%	200 000	4%	200 000	3%	200 000	3%
Recettes billetterie	570 000	10%	580 000	10%	625 000	11%	660 000	11%
Recettes autres activités	30 000	1%	30 000	1%	35 000	1%	35 000	1%
TOTAL DES PRODUITS	5 572 000	100%	5 627 000	100%	5 780 000	100%	5 922 000	100%
CHARGES	Ex. 2008	%/ gen.	Ex. 2009	%/ gen.	Ex. 2010	%/ gen.	Ex. 2011	%/ gen.
THEATRE EN ORDRE DE MARCHE								
I LIEN I VE EN OVOVE DE MAKCUE	3 890 000	70%	3 990 000	71%	4 082 000	71%	4 177 000	71%
Frais de fonctionnement	3 890 000 1 050 000	70%	3 990 000 1 060 000	71%	4 082 000 1 070 000	71% 19%	4 177 000 1 080 000	71% 18%
				-		+		
Frais de fonctionnement	1 050 000	19%	1 060 000	19%	1 070 000	19%	1 080 000	18%
Frais de fonctionnement Masse salariale (personnel permanent)	1 050 000 2 260 000	19% 41%	1 060 000 2 340 000	19% 42%	1 070 000 2 422 000	19% 42%	1 080 000 2 507 000	18% 42%
Frais de fonctionnement Masse salariale (personnel permanent) Dotations aux amortissements	1 050 000 2 260 000 145 000	19% 41% 3%	1 060 000 2 340 000 145 000	19% 42% 3%	1 070 000 2 422 000 145 000	19% 42% 3%	1 080 000 2 507 000 145 000	18% 42% 2%
Frais de fonctionnement Masse salariale (personnel permanent) Dotations aux amortissements Charges ann. de saison (intermittents) Communication générale	1 050 000 2 260 000 145 000 185 000 250 000	19% 41% 3% 3% 4%	1 060 000 2 340 000 145 000 185 000 260 000	19% 42% 3% 3% 5%	1 070 000 2 422 000 145 000 185 000 260 000	19% 42% 3% 3% 4%	1 080 000 2 507 000 145 000 185 000 260 000	18% 42% 2% 3% 4%
Frais de fonctionnement Masse salariale (personnel permanent) Dotations aux amortissements Charges ann. de saison (intermittents) Communication générale ACTIVITE ARTISTIQUE & CULTURELLE	1 050 000 2 260 000 145 000 185 000 250 000	19% 41% 3% 3% 4%	1 060 000 2 340 000 145 000 185 000 260 000 1 637 000	19% 42% 3% 3% 5%	1 070 000 2 422 000 145 000 185 000 260 000 1 698 000	19% 42% 3% 3% 4% 29%	1 080 000 2 507 000 145 000 185 000 260 000	18% 42% 2% 3% 4%
Frais de fonctionnement Masse salariale (personnel permanent) Dotations aux amortissements Charges ann. de saison (intermittents) Communication générale ACTIVITE ARTISTIQUE & CULTURELLE Missions de droit commun	1 050 000 2 260 000 145 000 185 000 250 000 1 682 000 1 373 000	19% 41% 3% 3% 4% 30% 25%	1 060 000 2 340 000 145 000 185 000 260 000 1 637 000 1 277 000	19% 42% 3% 3% 5% 29% 23%	1 070 000 2 422 000 145 000 185 000 260 000 1 698 000 1 333 000	19% 42% 3% 3% 4% 29%	1 080 000 2 507 000 145 000 185 000 260 000 1 745 000 1 380 000	18% 42% 2% 3% 4% 29%
Frais de fonctionnement Masse salariale (personnel permanent) Dotations aux amortissements Charges ann. de saison (intermittents) Communication générale ACTIVITE ARTISTIQUE & CULTURELLE Missions de droit commun Accueils	1 050 000 2 260 000 145 000 185 000 250 000 1 682 000 1 373 000	19% 41% 3% 3% 4% 30% 25% 19%	1 060 000 2 340 000 145 000 185 000 260 000 1 637 000 1 277 000	19% 42% 3% 3% 5% 29% 23%	1 070 000 2 422 000 145 000 185 000 260 000 1 698 000 1 333 000	19% 42% 3% 3% 4% 29% 23% 19%	1 080 000 2 507 000 145 000 185 000 260 000 1 745 000 1 380 000	18% 42% 2% 3% 4% 29% 29% 19%
Frais de fonctionnement Masse salariale (personnel permanent) Dotations aux amortissements Charges ann. de saison (intermittents) Communication générale ACTIVITE ARTISTIQUE & CULTURELLE Missions de droit commun Accueils Coproduction et résidences	1 050 000 2 260 000 145 000 185 000 250 000 1 682 000 1 373 000	19% 41% 3% 3% 4% 30% 25% 19% 3%	1 060 000 2 340 000 145 000 185 000 260 000 1 637 000 1 037 000 140 000	19% 42% 3% 5% 29% 23% 18% 2%	1 070 000 2 422 000 145 000 260 000 1 698 000 1 333 000 1 093 000 140 000	19% 42% 3% 3% 4% 29% 23% 19% 2%	1 080 000 2 507 000 145 000 185 000 260 000 1 745 000 1 380 000 1 140 000	18% 42% 2% 3% 4% 29% 23% 19% 2%
Frais de fonctionnement Masse salariale (personnel permanent) Dotations aux amortissements Charges ann. de saison (intermittents) Communication générale ACTIVITE ARTISTIQUE & CULTURELLE Missions de droit commun Accueils Coproduction et résidences Autres activités photographies/arts	1 050 000 2 260 000 145 000 185 000 250 000 1 682 000 1 373 000	19% 41% 3% 3% 4% 30% 25% 19%	1 060 000 2 340 000 145 000 185 000 260 000 1 637 000 1 277 000	19% 42% 3% 3% 5% 29% 23%	1 070 000 2 422 000 145 000 185 000 260 000 1 698 000 1 333 000	19% 42% 3% 3% 4% 29% 23% 19%	1 080 000 2 507 000 145 000 185 000 260 000 1 745 000 1 380 000	18% 42% 2% 3% 4% 29% 29% 19%
Frais de fonctionnement Masse salariale (personnel permanent) Dotations aux amortissements Charges ann. de saison (intermittents) Communication générale ACTIVITE ARTISTIQUE & CULTURELLE Missions de droit commun Accueils Coproduction et résidences Autres activités photographies/arts numériques	1 050 000 2 260 000 145 000 185 000 250 000 1 682 000 1 373 000 1 061 000 180 000	19% 41% 3% 3% 4% 30% 25% 19% 3% 2%	1 060 000 2 340 000 145 000 185 000 260 000 1 637 000 1 277 000 1 037 000 140 000	19% 42% 3% 5% 29% 23% 18% 2%	1 070 000 2 422 000 145 000 185 000 260 000 1 698 000 1 333 000 1 093 000 140 000	19% 42% 3% 3% 4% 29% 23% 19% 2% 2%	1 080 000 2 507 000 145 000 185 000 260 000 1 745 000 1 380 000 1 140 000 140 000	18% 42% 2% 3% 4% 29% 29% 23% 19% 2%
Frais de fonctionnement Masse salariale (personnel permanent) Dotations aux amortissements Charges ann. de saison (intermittents) Communication générale ACTIVITE ARTISTIQUE & CULTURELLE Missions de droit commun Accueils Coproduction et résidences Autres activités photographies/arts	1 050 000 2 260 000 145 000 185 000 250 000 1 682 000 1 373 000 1 061 000 180 000	19% 41% 3% 3% 4% 30% 25% 19% 3% 2%	1 060 000 2 340 000 145 000 260 000 1 637 000 1 037 000 140 000 100 000	19% 42% 3% 5% 29% 23% 18% 2% 6%	1 070 000 2 422 000 145 000 185 000 260 000 1 698 000 1 093 000 140 000 100 000	19% 42% 3% 3% 4% 29% 23% 19% 2% 2%	1 080 000 2 507 000 145 000 260 000 1 745 000 1 380 000 1 140 000 140 000 100 000	18% 42% 2% 3% 4% 29% 23% 19% 2% 2%
Frais de fonctionnement Masse salariale (personnel permanent) Dotations aux amortissements Charges ann. de saison (intermittents) Communication générale ACTIVITE ARTISTIQUE & CULTURELLE Missions de droit commun Accueils Coproduction et résidences Autres activités photographies/arts numériques	1 050 000 2 260 000 145 000 250 000 1 682 000 1 061 000 180 000 132 000	19% 41% 3% 3% 4% 30% 25% 19% 3% 2%	1 060 000 2 340 000 145 000 185 000 260 000 1 637 000 1 277 000 1 037 000 140 000	19% 42% 3% 5% 29% 23% 18% 2% 2%	1 070 000 2 422 000 145 000 185 000 260 000 1 698 000 1 093 000 140 000 100 000 365 000 55 000	19% 42% 3% 3% 4% 29% 23% 19% 2% 6% 1%	1 080 000 2 507 000 145 000 185 000 260 000 1 745 000 1 380 000 1 140 000 140 000 100 000 365 000 55 000	18% 42% 2% 3% 4% 29% 23% 19% 2% 6% 1%
Frais de fonctionnement Masse salariale (personnel permanent) Dotations aux amortissements Charges ann. de saison (intermittents) Communication générale ACTIVITE ARTISTIQUE & CULTURELLE Missions de droit commun Accueils Coproduction et résidences Autres activités photographies/arts numériques Orientations Collectivités Territoriales	1 050 000 2 260 000 145 000 250 000 1 682 000 1 373 000 1 061 000 180 000 132 000	19% 41% 3% 3% 4% 30% 25% 19% 3% 2%	1 060 000 2 340 000 145 000 185 000 260 000 1 637 000 1 277 000 1 037 000 140 000 100 000 50 000 80 000	19% 42% 3% 5% 29% 23% 18% 2% 2% 1% 1%	1 070 000 2 422 000 145 000 185 000 260 000 1 698 000 1 333 000 140 000 100 000 55 000 80 000	19% 42% 3% 3% 4% 29% 23% 19% 2% 2% 6% 1% 1%	1 080 000 2 507 000 145 000 185 000 260 000 1 745 000 1 140 000 140 000 100 000 365 000 80 000	18% 42% 2% 3% 4% 29% 23% 19% 2% 2%
Frais de fonctionnement Masse salariale (personnel permanent) Dotations aux amortissements Charges ann. de saison (intermittents) Communication générale ACTIVITE ARTISTIQUE & CULTURELLE Missions de droit commun Accueils Coproduction et résidences Autres activités photographies/arts numériques Orientations Collectivités Territoriales Diffusion hors les murs - collèges, lycées	1 050 000 2 260 000 145 000 250 000 1 682 000 1 373 000 1 061 000 180 000 132 000	19% 41% 3% 3% 4% 30% 25% 19% 3% 2%	1 060 000 2 340 000 145 000 185 000 260 000 1 637 000 1 037 000 140 000 100 000 50 000	19% 42% 3% 5% 29% 23% 18% 2% 2% 6% 1% 1%	1 070 000 2 422 000 145 000 185 000 260 000 1 698 000 1 093 000 140 000 100 000 365 000 80 000 30 000	19% 42% 3% 3% 4% 29% 23% 19% 2% 2% 6% 1% 1%	1 080 000 2 507 000 145 000 185 000 260 000 1 745 000 1 380 000 1 140 000 100 000 365 000 55 000 80 000 30 000	18% 42% 2% 3% 4% 29% 23% 19% 2% 2% 6% 1%
Frais de fonctionnement Masse salariale (personnel permanent) Dotations aux amortissements Charges ann. de saison (intermittents) Communication générale ACTIVITE ARTISTIQUE & CULTURELLE Missions de droit commun Accueils Coproduction et résidences Autres activités photographies/arts numériques Orientations Collectivités Territoriales Diffusion hors les murs - collèges, lycées Coproduction régionale	1 050 000 2 260 000 145 000 185 000 250 000 1 682 000 1 061 000 180 000 132 000 50 000	19% 41% 3% 3% 4% 30% 25% 19% 3% 2%	1 060 000 2 340 000 145 000 185 000 260 000 1 637 000 1 277 000 1 037 000 140 000 100 000 50 000 80 000	19% 42% 3% 5% 29% 23% 18% 2% 2% 1% 1%	1 070 000 2 422 000 145 000 185 000 260 000 1 698 000 1 333 000 140 000 100 000 55 000 80 000	19% 42% 3% 3% 4% 29% 23% 19% 2% 2% 6% 1% 1%	1 080 000 2 507 000 145 000 185 000 260 000 1 745 000 1 140 000 140 000 100 000 365 000 80 000	18% 42% 2% 3% 4% 29% 23% 19% 2% 6% 1%

La Filature, Scène nationale - Mulhouse

Contrat d'objectifs et de moyens 2008-2011

Annexe 3

Dispositions portant sur l'évaluation de la Filature

L'évaluation de La Filature portera sur les points suivants :

- Programme en matière de développement, de gestion, de création et de diffusion (programme Scène Nationale)
- Elargissement des publics, actions pédagogiques et sensibilisation
- Diffusion artistique dans les territoires
- Partenariat et actions menées en réseaux
- Actions spécifiques
- Informations financières
- Ressources Humaines (organigramme)
- Rubriques diverses